RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 08382
Numéro SIREN : 511 360 448
Nom ou dénomination : RATP DEV TRANSDEV ASIA

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2020 sous le numéro de dépôt 26133

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/26133

Type d'acte : Décision(s) des associés
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : RATP DEV TRANSDEV ASIA

Forme juridique :

N° SIREN : 511 360 448

N° gestion : 2013 B 08382

Copie certifiée conforme
ARAD / 12/06/2020 14:00:08
N° de dépôt - 2020/26133 / 511360448

RATP DEV TRANSDEV ASIA

Société par Actions Simplifiée au capital de 68.700.000 Euros
3 allée de Grenelle – 92130 Issy-les-Moulineaux
511 360 448 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES

DU 15 MARS 2020
EXTRAITS

L'an Deux Mil Vingt,

le quinze mars,

(...)

SONT CONVENUS DE PRENDRE LES DECISIONS UNANIMES CI-APRES :

PREMIERE DECISION

Les Associés, prennent acte de la démission de Monsieur Franck-Olivier Rossignolle de son mandat de Président de la Société, approuvent les actes de gestion accomplis et lui donnent quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

En conséquence, les Associés décident unanimement de nommer avec effet à compter de ce jour Monsieur Thierry Bergero en qualité de Président de la Société, en remplacement du Président démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur à savoir pour une durée de 3 ans courant jusqu'à l'issue de la décision collective des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Thierry Bergero a d'ores et déjà déclaré, par acte séparé, accepter ses fonctions et précisé n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi, les statuts et le Pacte d'Associés de la Société.

(...)

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal afin d'accomplir les formalités légales.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

CONFIDENTIEL

Copie certifiée conforme
ARAD / 12/06/2020 14:00:08
N° de dépôt - 2020/26133 / 511360448